

Registre des délibérations - Délibération n° 06 : 09/10/2018

CONTRAT DE DELTA CAMARGUE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME EDUCATIF « LES JEUNES POUR LE DELTA »

L'an deux mille dix-huit, le neuf octobre, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles à 9h30, sous la présidence de Monsieur Roland Chassain.

► Étaient présents :

- Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti, Cyril Juglairet
- Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud, Patricia Saez
- Représentants des Communes :
 - Commune d'Arles : Alain Dervieux, David Grzyb, Pierre Vétillart
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Roland Chassain, Roger De Murcia
- Représentants des établissements publics :
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arsac
 - Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Cianfarani
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► Avaient donné pouvoir :

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jean-Marc Martin-Teissere à Cyril Juglairet
 Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Bruno Genzana à Corinne Chabaud
 Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jérôme Bernard
 Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône : Jean-Marc Taieb à Henri Rivas

► Étaient absents-excusés :

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Pascale Licari
 Commune d'Arles : Nicolas Koukas
 Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Isabelle Henault
 Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay, Marc Minorette
 Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel
 Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan
 Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Bertrand Mazel

► Le Conseil de Parc était représenté par 20 membres

► Autres personnes présentes :

Magali Touverey, Trésorerie de Saint-Rémy de Provence
 Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue
 Pascale Durif-Varambon, Directrice adjointe, responsable du pôle « Administration générale et ressources », Parc naturel régional de Camargue
 Cécile Héritier, assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	20	20

Nombre de voix	
En exercice	Votants
76	59

Date de convocation
13/07/2018
RC - 361



Délibération n° 06 : 09/10/2018

**CONTRAT DE DELTA CAMARGUE
MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME EDUCATIF « LES JEUNES POUR LE DELTA »**

► Contexte

Dans son programme d'action, le contrat de delta Camargue propose l'établissement d'une stratégie d'éducation à l'eau. Cette orientation forte du Contrat de delta, mais également de la charte du Parc, est de transmettre au public la connaissance de l'eau pour permettre d'en comprendre les enjeux physiques, patrimoniaux, écologiques et humains. Le diagnostic réalisé pour la stratégie d'éducation à l'eau a mis en évidence que les offres éducatives sont nombreuses sur le territoire, mais rares sont celles portant sur l'eau et les enjeux du Contrat de delta. Or, l'atteinte des objectifs du Contrat passe par l'évolution du regard de la population vers les réalités écologiques, économiques et sociales du territoire liées à l'eau.

En ce sens, l'éducation à l'environnement favorise l'évolution des représentations indispensable à tout changement de comportement et participation citoyenne. De nouvelles propositions et/ou des évolutions des activités existantes permettraient d'enrichir l'offre pédagogique territoriale autour de l'eau et des milieux aquatiques. Pour l'efficacité de l'action les actions éducatives mises en œuvre se déclineront selon le niveau scolaire le plus adapté.

► Descriptif

Le programme éducatif en question concerne les élèves des collèges et lycées.

Il s'agit de préconisations plus que d'une description du dispositif pédagogique qui doit être élaboré en concertation avec les opérateurs territoriaux :

- 1- En partenariat avec l'Éducation Nationale et le Conseil Départemental, mettre en place un groupe de travail pour une concertation sur les modules pédagogiques à proposer sur l'eau et les enjeux du Contrat de delta ;
- 2- Définir des dispositifs en fonction des niveaux scolaires concernés : information et formation des enseignants, objectifs, méthodologies, fréquences, durées, lieux....
- 3- Réaliser les supports pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre des animations ;
- 4- Communiquer sur les modules pédagogiques aux établissements secondaires ;
- 5- Animer les modules pédagogiques dans les classes concernées (5 classes minimum) ;
- 6- Favoriser les échanges entre établissements scolaires ;
- 7- Restituer les productions dans le cadre d'un rassemblement des scolaires en fin d'année.

► Objectifs

Proposer des dispositifs pédagogiques sur l'eau aux collèges et lycées du delta en adéquation avec les enjeux du Contrat pour favoriser un changement de regard et une implication des jeunes dans la préservation des milieux aquatiques camarguais

► Plan de financement

Dépenses 2018 et 2019

	Compte	Montant
	Ingénierie de projet (animation groupe de travail + élaboration des fiches pédagogiques)	5 000 €
	Animation du projet	5 000 €
	journée de restitution pour les 10 classes (animations, transport)	3 000 €
Total		13 000 €

Recettes

	Poste de recette	Financier	Sollicité
	Agence de l'eau	Agence de l'eau RMC	6 500 €
	Région Sud	Région Sud	2 600 €
	Autofinancement Parc	PNR Camargue	2 600 €
	Communes du Parc	Communes	1 300 €
Total			13 000 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée :

- ADOPTE le projet proposé et décrit sommairement ci-dessus, répondant aux attentes du contrat de delta ;
- AUTORISE le Président à engager les démarches nécessaires pour obtenir les financements ;
- AUTORISE le Président à signer tous documents y afférant.



Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

[Signature]

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture et de l'affichage effectués le 31 OCT. 2018

Le Président,
Roland Chassain



REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2018

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20181003-6_CONTELT